Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [4]

Artikel: Les femmes et la politique en Valais : un pas en avant : un pas en arrière

Autor: Cretton, Cilette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277538

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES FEMMES ET LA POLITIQUE EN VALAIS

UN PAS EN AVANT UN PAS EN ARRIERE

Après avoir défendu pendant douze ans, avec un incontestable brio, la cause des femmes sur les travées du Grand Conseil valaisan, où elle siégeait avec le groupe radical, Cilette Cretton a décidé de s'en aller. Elle n'a pas voulu se présenter aux dernières élections. Mais si elle change de route, elle ne change pas de cap, et si la politique se fait aussi ailleurs que dans les parlements, nous pouvons compter sur elle pour continuer à en faire. Cilette Cretton a accepté de dresser, pour *Femmes Suisses* un bilan de la participation des femmes à la politique valaisanne depuis l'obtention du droit de vote. (réd.)

Vu par Pécub

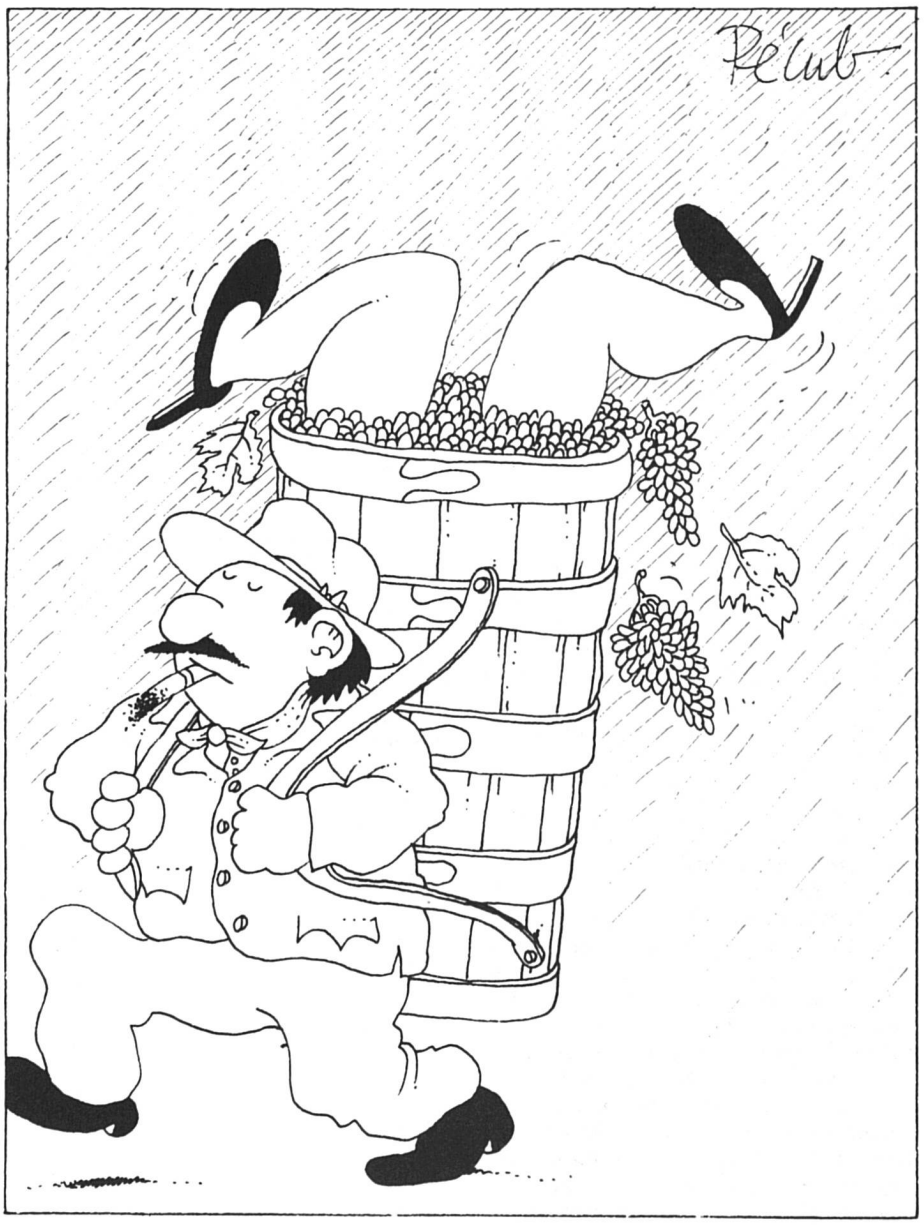

Le Valais est le dernier canton romand qui ait accordé les droits civiques à ses citoyennes. En 1970, en même temps que les femmes de Bâle-campagne et de Nidwald, les Valaisannes sont enfin reconnues comme des individus majeurs et vaccinés. Une année plus tard, la socialiste Gabrielle Nanchen fait une entrée triomphale au Parlement fédéral, ce qui lui vaut d'être considérée, par la génération actuelle, comme le symbole de l'accession des femmes valaisannes à la vie politique.

En 1973, sept femmes sont élues au Parlement cantonal où on les accueille... avec des roses. Dans l'intervalle, les électeurs ont bien voulu réserver quelques sièges municipaux à leurs concitoyennes.

Tout semble donc baigner dans l'huile.

La votation de 1970 n'a pas entraîné ce raz de marée féministe tant redouté par les combattants d'arrière-garde de la lutte contre le suffrage féminin. Certains avouent même, en secret, que quelques sourires gracieux ne gâcheront rien au spectacle plutôt affligeant offert dans les salles de Conseil. Et puis, « 7 femmes sur 130 députés, c'est un nombre tout à fait raisonnable ! », nous confient-ils avec condescendance.

Bref, on s'attend à ce que ces dames remplissent discrètement le rôle de figurantes-de-passage pour lequel elles ont été engagées. Les premières parlementaires se souviennent du ton sucré que leurs collègues se sentent obligés d'adopter, lorsqu'ils leur adressent quelques compliments douçâtres au sujet de leur tenue vestimentaire : c'est le ton que l'on prend généralement pour parler aux enfants très jeunes, aux vieillards un peu sourds et aux demeurés.

Dès les premières interventions féminines, le ton change brusquement. Pour être femmes-alibis, choisies par cooptation dans des comités dirigés exclusivement par des hommes, les députées n'en sont pas moins indépendantes. Elles ne sont pas venues là pour suivre

servilement les mots d'ordre administrés par leurs partis. Elles refusent d'en devenir les otages et prétendent parler sans souffleur.

Les hommes politiques ne se sont guère occupés à résoudre les problèmes intéressant leurs compagnes ? Elles vont donc s'en charger. Le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances aux mères divorcées, l'éducation sexuelle des adolescentes, le planning familial, les congés de maternité, une fiscalité équitable pour les contribuables des deux sexes, une représentation des femmes au sein de toutes les commissions, la formation, la mixité, l'égalité de salaire et de promotion et enfin, pour aider à résoudre tout cela, la création d'une commission cantonale d'étude de la condition féminine : tous ces projets sont d'abord accueillis avec un scepticisme amusé.

« Du calme, du calme ! », disent ces messieurs dont le sourire commence à se figer, dissimulant mal des dents de crocodile. « Attendez votre tour, comme tout le monde ! »

En 1977, à la fin de la première législature, les hommes politiques ne considèrent déjà plus les femmes parlementaires comme des compléments utiles à la promotion publicitaire de leurs partis, mais comme des concurrentes dont il convient de freiner les ardeurs au plus vite.

Certaines en font évidemment les frais.

Au début de la deuxième période, il ne reste déjà plus que six élues au Grand Conseil, six femmes qui ne cèdent toujours pas aux paternelles injonctions de modération dont on ne manque pourtant pas de les abreuver et qui sont perçues comme des empêcheuses de politiquer en rond.

« Encore une ! », entend-on ricaner sourdement dans la salle, à la troisième intervention féminine de la journée. Une bonne trentaine d'interventions masculines pourront suivre sans provoquer le moindre commentaire désapprobateur. L'auditoire se fait narquois, buté, franchement hostile et les victoires féminines sont de plus en plus rares. Les femmes ressentent plus vivement que jamais la nécessité de s'unir, tous partis confondus, pour des revendications communes. Celles-ci paraissent scandaleusement audacieuses aux vieux baroudeurs de la politique. Ils ont appris dès l'âge de la maternelle qu'en Valais, on naît radical, PDC ou socialiste et qu'on conserve ce label sa vie durant. On ne le quitte qu'à l'heure des obsèques, sous les flonflons de la fanfare du parti. Toute alliance ne peut donc avoir qu'une fonction purement électorale. Une fois élu, c'est chacun pour soi.

En 1979, coup dur : après huit ans d'une activité politique intense, Gabrielle Nanchen quitte le Conseil national, au moment où Christiane Collange entonne l'hymne du retour de la femme au foyer, sur l'air connu : « Je rentre à la maison ». Mme Nanchen emporte avec elle les espoirs rebelles d'un grand nombre de citoyennes de son canton. Les députés valaisans accueillent cette décision dans un concert de louanges, aussi flatteur que suspect. « Qu'attendez-vous donc pour en faire autant ? », susurrent-ils suavement à leurs collègues.

Lors des élections de 1981, sept femmes parviendront néanmoins indemnes en première ligne, laissant derrière elles les dépouilles de quelques victimes, recrutées à la veille du scrutin pour permettre l'élargissement démocratique d'une liste, dans les circonscriptions sans espoir.

En juin, le Valais se distingue une fois de plus. Il est le seul canton romand à repousser l'article constitutionnel sur l'égalité des droits.

L'étau se resserre.

Aux municipales, les candidates se font rares. On trouve de moins en moins de femmes résignées d'avance, manifestant des tendances suicidaires suffisamment prononcées pour vouloir servir de cibles mouvantes à la paranoïa flingueuse de ces messieurs.

Dans certains Conseils généraux, on assiste à une véritable hécatombe. Dans la seule ville de Martigny, sur 6 candidats radicaux recalés, 5 sont des femmes : un vrai massacre !

« Ce sont les femmes qui combattent les femmes », s'empressent de justifier les hommes. « A qui profite le crime ? », leur répondent-elles. La vérité se cache quelque part entre ces deux pôles. Sans pouvoir compter sur un véritable soutien des femmes, les candidates doivent faire face au tir groupé de fiers-à-bras qu'aucun scrupule n'étouffe. Dans l'isoloir, les vieux fantasmes sexistes ressurgissent, plus vigoureux que jamais. « Montrons leur une bonne fois qui commande ! »

En mars dernier, lors des dernières élections cantonales, les partis ne recrutent que quinze candidates sur les deux cents qui sollicitent un mandat public. Plus de la moitié d'entre elles mordront la poussière.

Par chance, la première candidate à la présidence du Grand Conseil, Monique Paccolat, résiste vaillamment aux assauts de ses colistiers.

Aujourd'hui, l'orage est passé.

Une fois de plus, les six élues vont entamer leur traversée du désert, une traversée où elles souhaitent rencontrer, tel un oasis, des femmes, leurs sœurs, qui les épaulent et leur insufflent le courage nécessaire à la poursuite de leur route.

Cilette Cretton

ASF : EDUCATION ET HABITAT

En ouvrant une conférence de presse à Zurich le 28 février, la présidente, Mme Bener-Wittwer a rappelé que l'Alliance de Sociétés Féminines et ses quelque 200 associations membres ont décidé de s'engager dans la défense du nouveau droit matrimonial.

Elle a ensuite présenté deux publications émanant de commissions de l'ASF :

- La commission de l'éducation a préparé une brochure[1] qui veut montrer en termes simples aux parents une voie moyenne entre les formes (autoritaire ou permissive) d'éducation : la voie de la participation dans l'égalité à la vie familiale, à l'égard de laquelle parents et enfants ont des droits et des obligations. Cette voie demande un engagement très grand de la part des parents, mais elle assure aux yeux de la psychologue de formation adlérienne, Marianne Feinstein, qui signe la brochure, les meilleures chances de développement de l'enfant.

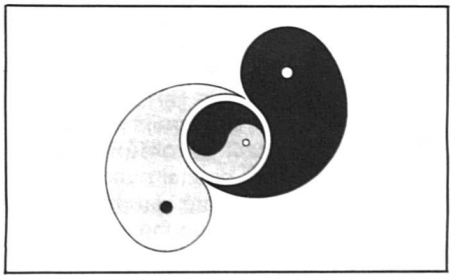

- La commission pour les questions d'habitation veut lutter contre la disparition dans les constructions modernes des vérandas et autres espaces vitrés à usages multiples. Cette disparition est due aux règlements qui assimilent ces espaces à ceux habitables toute l'année dans le calcul de la surface constructible sur un terrain donné, ce qui n'est pas le cas des balcons et terrasses. Ceux-ci n'offrent pas les mêmes avantages ni au point de vue de l'agrément de l'habitat et donc de la qualité de la vie ni quant au chauffage et aux économies d'énergie. 1 750 000 balcons pourraient devenir des vérandas, des cours intérieures être transformées en jardins d'hiver, etc. Il suffirait de changer les règlements. C'est un premier pas que tente l'ASF avec la distribution du dépliant[2] « Lichtträume - Glasräume » rédigé par l'architecte Rita Schiess. — **(pbs)**

[1] Erziehung heute, 8 francs au secrétariat de l'ASF, CP 185, 8006 Zurich.

[2] Même adresse pour se procurer ce dépliant (gratuit)

Le dessin tiré de la brochure « Erziehung heute », par Willy Baumberger.